

Editorial

Les luttes féministes sont-elles passées de mode ? Certain-e-s pensent que le combat féministe n'a plus lieu d'être, que l'égalité entre femmes et hommes est acquise. Oui, les femmes peuvent étudier, voter, travailler, utiliser un compte bancaire, pourtant les injustices demeurent bien réelles : le nombre de viols (75000 victimes en 2012 en France, dont 10885 déclarées), 27% d'écart de salaires entre femmes et hommes, les violences sexistes, les discriminations, les stéréotypes limitant les possibilités des femmes.

Alors non, l'égalité n'est pas atteinte. Militer pour les droits des femmes, c'est faire le pari que nous pouvons être femme, homme, individu dans le respect de nos différences. **Stéphanie Grandvoinet.**
Secteur Femmes Rhône Alpes

Portrait... Claire VILLIERS

Femme politique, elle est co-fondatrice d'*Agir ensemble contre le chômage*, membre du conseil d'orientation de la *fondation Copernic* depuis sa création en 1998 et Vice-présidente du Conseil Régional d'IDF, sur la liste « *Gauche alternative et citoyenne* » (tête de liste avec Marie-Georges Buffet en 2004). Elle fut responsable de la CFDT-ANPE puis du SNU-ANPE jusqu'en 2001.

Ses combats sont : les luttes contre les discriminations, le soutien aux jeunes, aux femmes, les luttes pour les droits et la démocratie. Claire Villiers milite pour l'unité de la gauche antilibérale, contre le Traité constitutionnel de 2005, puis soutient et devient porte-parole de campagne de José Bové à l'élection présidentielle de 2007.

Elle meurt d'un cancer dont elle souffrait depuis 15 ans, le 3 décembre 2010.

« Il n'y a pas de démocratie sans droits pour tous et toutes, sans services publics, sans égalité réelle des hommes et des femmes, sans droit de vote des étrangers, sans droit réel à l'emploi et à un revenu, sans accès à la culture, sans possibilité de se soigner... » (Claire Villiers, 15-02-2008)



Être Femme en France

Prostituées, délinquantes ou victimes ? La proposition de loi examinée par les députés a pour but de renforcer la lutte contre la prostitution. Elle s'appuie sur quatre fondamentaux. 1/lutter contre la traite et les réseaux de proxénétisme. 2/ne plus considérer les prostituées comme des délinquantes mais comme des victimes qui ont besoin d'aide. 3/développer des actions pédagogiques pour que dès le plus jeune âge, chacun prenne conscience que la prostitution est une atteinte à la liberté. 4/Pénalisation des clients, d'une amende s'élevant à 1500 euros. « Dire que la traite des êtres humains est intolérable ne suffit pas. Il faut se donner les moyens de ne plus la tolérer. » Najat Vallaud Belkacem prépare « un plan du gouvernement contre la traite des êtres humains [...] particulièrement attentif aux enjeux d'une véritable protection des mineurs » (discours du 14/11/2013, deuxième conférence mondiale d'INTERPOL sur le trafic d'êtres humains, Lyon). **Comment cette question est-elle traitée chez nos voisins ?** Depuis 1999, une loi suédoise abolitionniste est entrée en vigueur, prévoyant une peine d'emprisonnement de 6 mois pour les clients. La prostitution a baissé de façon spectaculaire sans qu'elle n'augmente dans les lieux cachés ou fermés. Le Royaume-Uni, la Finlande, l'Islande, et la Norvège ont aussi adopté une loi pénalisant le client. Au contraire, les « bordels » sont autorisés en Espagne, aux Pays-Bas, et en Allemagne. Les prostituées y sont beaucoup plus nombreuses qu'en France et issue à 90% de la traite, qui rapporterait plus de 3 milliards d'euros en Europe.

Être Femme dans le monde

Citoyennes du monde ! En France, les Femmes ont obtenu de droit de vote en 1944. Qu'en est-il des autres pays ? La Nouvelle Zélande est le premier pays à avoir accordé de façon totale de droit de vote aux femmes en 1893. L'Australie le fera neuf ans après. Mais il faudra attendre d'entrer dans le XX^e siècle pour que ces mesures s'étendent en Europe. D'abord les pays scandinaves (1906), puis la Russie soviétique (1918), les Etats-Unis (1920) et la Grande-Bretagne (1928) ont à leur tour franchi le pas. Le premier pays musulman à ouvrir ses isoloirs aux femmes est la Turquie en 1930.

Il est intéressant de noter que l'Afrique du Sud n'a rendu ce droit effectif qu'en 1994 (année de l'extension du droit de vote aux femmes noires). Seules les femmes blanches peuvent voter depuis 1930, puis les femmes métisses depuis 1984. Le Moyen-Orient accordera finalement également ce droit dans les années 2000, loi effective pour l'Arabie Saoudite seulement en 2015 ! Les femmes sont encore interdites de vote au Vatican et au Brunei (au même titre que les hommes pour ce dernier)

Cependant, lorsque l'on ne compte que 3 femmes chefs d'Etat en Europe (sur 28) et 10 dans le monde (sur 192 pays), on ne peut que constater combien le chemin restant à parcourir pour que les femmes soient considérées, dans l'esprit collectif, aussi « capables » que les hommes reste long...

Le saviez-vous ?

Le montant moyen de la pension retraite des femmes est de **833 euros**. C'est deux fois moins que celle perçue par les hommes qui touchent 1743 euros.

Citation

« **343 salauds : les derniers cris de l'arrière-garde** ». Yvette ROUDY, ancienne ministre du Droit des Femmes.

Agenda

8 février 2014 : **3^{ème} conférence européenne des femmes** issue de la Marche Mondiale des Femmes L'Île Saint Denis (93), 12 février 2014 : SNU, **réunion du secteur Femmes national**, Paris. 13 et 14 février 2014 : Stage FSU, **Femmes et Syndicalisme**, Paris, 22 et 23 mars 2014 : stage FSU, **25^e intersyndicale Femmes** (FSU, CGT, Solidaire), Paris.

Contacts

Bureau : MASSE Christel-PACA ; BROUH Christine-IDF ; LECAME Marie-Pierre-IDF ; LEMASSON Claudine-Bretagne **Régions :** NIGRA Evelyne-RAles; VERGELIN-BARNESSE Annie Claire-PaysLoire; LEJEUNE BEZIRARD Annie-PCharentes; BELLANGER Carole-PaysLoire; RECLUS Colette-PLoire; GUIGNARD Corine-PLoire; DRAOUI Djamilia-NPdc; NIAUSSAT Fabienne-Aquitaine; GONNY Anne-pascale-Alsace; HOINGNE Valerie-PLoire; JARRIER Martine-PLoire; LARA Christelle-LanguedocR; GALY Marielle-Aquitaine; LECLERC BAVOIS Maryam-HNormand; MORNET Madeleine-IDF; NADOTTI Annie-Limousin; PRONOST Colette-Bretagne; ROBBE Blandine-HNormand; LANDREVIE Sabine-NPdc; SALIERE TRABELSI Leila-Champagne-A; TEXIER Sandra-NPdc; GRANDVOINET Stéphanie-RAles; LEGRAND Véronique-Lorraine; VALERA Veronique-FrancheComté; VIAUD Jacqueline-PaysLoire; CAPRON Marie-Christine-Bretagne ; PAYEN Frédérique-RAles ; DRAPEAU Martine-IDF